

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 2602

présenté par  
Mme Perrine Goulet

-----

**ARTICLE 18**

À l'alinéa 2, après le mot :

« mandat »,

insérer les mots :

« après avis conforme de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à assurer de l'assentiment de l'ensemble des collectivités locales du département.